



PREFET DE LA REGION AUVERGNE

Direction Régionale
de l'Alimentation, de
l'Agriculture
et de la Forêt
Service Régional
de l'Alimentation

Site de Marmilhat
16B rue Aimé Rudel
BP 45
63370 LEMPDES

Lempdes, le 29/01/2014

Objet : NIMP 15

Références : NB

Affaire suivie par : Nathalie BARRAT

tél. 04 73 42 16 96 - fax 04 73 42 15 41

nathalie.barrat@agriculture.gouv.fr

INSCRIPTION SUR LE REGISTRE OFFICIEL DU CONTROLE PHYTOSANITAIRE

NUMERO D'ENREGISTREMENT

PROGRAMME DE CONFORMITE PHYTOSANITAIRE DES EMBALLAGES EN BOIS DESTINES A L'EXPORTATION

ATTESTATION 2014

Conformément à l'article L 251-12 du Code rural, au programme de conformité phytosanitaire des emballages en bois destinés à l'exportation, le Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la Forêt, Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, Service Régional de l'Alimentation délivre à :

SCIERIES DU FOREZ

**La Cheix
63120 VOLLORE MONTAGNE**

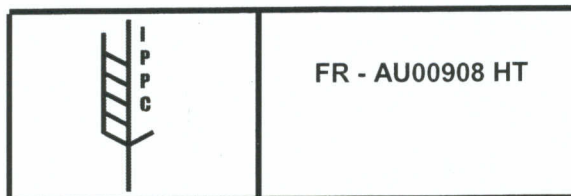
le numéro d'enregistrement :

AU00908

L'attestation est pour l'année en cours, le numéro est permanent, mais tout changement apporté aux installations ou aux activités de votre entreprise doit être signalé, par courrier recommandé avec accusé de réception et dans les deux semaines, à la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt / service régional de l'alimentation, sous peine de retrait de ce numéro d'enregistrement.

Conformément au programme de conformité phytosanitaire des emballages en bois destinés à l'exportation (NIMP15), le marquage de l'entreprise est le suivant :

Traitement à la chaleur



pour Le Préfet de la région Auvergne et par délégation,
pour La Directrice Régionale de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt
d'Auvergne et par délégation,
La Chef du Service Régional de l'Alimentation

Sylvie BONNET